



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

TOPICS FOR DISCUSSION

Une occasion unique et opportune

Depuis le dépôt du Rapport du vérificateur général du Canada de l'automne 2016¹, des fonctionnaires de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et des représentants de l'Assemblée des Premières Nations (APN) ont participé à des discussions dans le cadre d'un groupe de travail technique mixte dans le but d'identifier des mesures pratiques et justes pour améliorer positivement le processus des revendications particulières. Les Premières Nations demandent depuis plus de 40 ans un processus indépendant de règlement des revendications particulières. Aujourd'hui, les Premières Nations ont une occasion importante de façonner et d'orienter la discussion dans le but de transformer ce processus.

L'APN animera des séances régionales de dialogue afin de donner la parole aux Premières Nations qui souhaitent changer de manière fondamentale le processus de règlement des revendications particulières au Canada. Nous avons une occasion importante de demander de véritables changements guidés par des principes fondés sur les droits des Autochtones, comme ceux qui sont exprimés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et de récents développements du droit canadien et nos propres systèmes juridiques autochtones.

Key Principles

L'article 27 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones stipule que :

Les États mettront en place et appliqueront, en concertation avec les peuples autochtones concernés, un processus équitable, indépendant, impartial, ouvert et transparent prenant dûment en compte les lois, traditions, coutumes et régimes fonciers des peuples autochtones, afin de reconnaître les droits des peuples autochtones en ce qui concerne leurs terres, territoires et ressources, y compris ceux qu'ils possèdent, occupent ou utilisent traditionnellement, et de statuer sur ces droits. Les peuples autochtones auront le droit de participer à ce processus.

Afin de lancer un débat approfondi basé sur la mise en œuvre de l'article 27 qui tient compte des éléments que les Premières Nations jugent essentiels pour un nouveau processus, nous énumérons plus bas cinq

¹ À l'automne 2016, le Bureau du vérificateur général a déterminé que le ministère des Affaires indiennes avait mal géré le processus des revendications particulières en imposant de nombreux obstacles qui empêchaient les nations autochtones d'accéder au processus et nuisaient au règlement des revendications. Bureau du vérificateur général, 2016. *Rapport 6 — Les revendications particulières des Premières Nations — Affaires autochtones et du Nord Canada*. Novembre 2016. Disponible à l'adresse http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201611_06_f_41835.html



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

principes clés qui doivent orienter tout processus indépendant futur relativement aux revendications particulières :

- Impartialité
- Indépendance
- Impartialité
- Ouverture
- Transparence

Cinq composantes de base peuvent aussi faire partie d'un nouveau processus indépendant de règlement des revendications. En préparation pour les séances de mobilisation, nous vous demandons de réfléchir à la façon dont les principes énoncés plus haut peuvent les façonner. Les composantes identifiées sont les suivantes :

- Recherche et développement pour les revendications
- Approche de financement
- Règlement des revendications
- Arbitrage
- Mise en œuvre et réconciliation

Veuillez examiner la description des discussions en groupes ci-dessous. Elles se tiendront tout au long de la séance de mobilisation. Vos idées sont les bienvenues! Nous vous souhaitons des discussions productives et une excellente réflexion.



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

Séance en groupe – Approche de financement

L'objectif de cette séance est de permettre aux participants de discuter de la manière dont les structures de financement peuvent être modifiées pour faciliter l'indépendance et pour veiller à ce que les processus de règlement des revendications aient accès à des ressources adéquates.

Point de mire

- L'article 39 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* stipule que les peuples autochtones ont le droit d'avoir « accès à une assistance financière et technique, de la part des États et dans le cadre de la coopération internationale, pour jouir des droits énoncés dans la présente Déclaration ».
- Actuellement, les activités de recherche, les négociations et les recours devant le Tribunal sont tous financés de sources gouvernementales différentes. Ces sources représentent des étapes séparées et distinctes du processus actuel de revendication plutôt qu'un « continuum » qui inclut tous les aspects d'un processus de règlement des revendications (comme l'élaboration de plans, l'obtention de dossiers, la rédaction de rapports, la collecte de témoignages oraux, la commande des rapports d'experts, les examens juridiques, la rédaction des revendications, le dépôt, les négociations, les processus judiciaires et la mise en œuvre).
- Les Premières Nations ont indiqué que le sous-financement tout au long du continuum de revendication est un enjeu clé et que ce sous-financement crée des obstacles à l'atteinte de la justice (incluant les recours devant le Tribunal).
- Tout comme le vérificateur général du Canada, les Premières Nations conviennent de la nécessité d'une méthodologie de financement transparente. Selon les Premières Nations, cela pourrait signifier un processus qui facilite l'obtention d'un financement stable, prévisible, sur plusieurs années.
- Le rapport de 2016 du vérificateur général recommande que le Canada développe, en collaboration avec les Premières Nations, une méthodologie basée sur des éléments probants pour le financement de prêts afin de soutenir de manière adéquate la participation des Premières Nations dans le processus de négociation.
- Les Premières Nations ont indiqué que le Canada a accès à des ressources humaines et financières grandement supérieures aux leurs, ce qui donne lieu à des inégalités. Le Canada a



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

affirmé que le financement disponible pour soutenir les Premières Nations pour la recherche, la négociation et l'arbitrage des revendications sera toujours limité par de nombreux facteurs.

Questions

Imaginez un processus entièrement nouveau et indépendant et réfléchissez aux questions qui suivent :

- En considérant le processus de règlement des revendications comme un continuum plutôt qu'un ensemble d'étapes distinctes, comment le financement peut-il être structuré afin d'assurer un accès juste et équitable à la justice comme l'exprime la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?
- Quel rôle, s'il y a lieu, RCAAN devrait-il jouer dans l'administration du financement dans le cadre d'un nouveau processus indépendant? Comment le financement du processus de revendication peut-il être administré pour assurer la transparence?
- Rassembler les éléments de preuve qui servent à appuyer les demandes de revendications particulières et les négociations comporte des frais (recherche et copie de documents, enregistrement d'histoire orale, embauche d'experts pour la rédaction de rapports). Comment un processus indépendant peut-il assurer un accès plus juste et plus équitable au financement nécessaire pour acquérir tous les éléments de preuve requis pour appuyer les revendications?
- Comment le financement peut-il être plus équitable, plus transparent et mieux répondre aux besoins des communautés?
- Les lois autochtones et les mécanismes de résolution des différends de votre communauté comportent-ils des principes ou des éléments qui pourraient contribuer à assurer une distribution juste, transparente et équitable des ressources permettant un plein accès à la justice? Comment? Pensez-vous à des exemples qui pourraient s'appliquer à l'accès au financement dans le cadre d'un processus indépendant de règlement des revendications?



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

Séance en groupe – Recherche et développement pour les revendications

L'objectif de cette séance est de permettre aux participants de discuter de la façon dont l'identification, la recherche et l'élaboration de revendications particulières peuvent être remodelées dans le cadre d'un processus indépendant.

Point de mire

- Les Premières Nations ont indiqué que l'accès à l'information est un obstacle clé à l'élaboration de revendications.
- Les Premières Nations ont indiqué que le renforcement des capacités au sein des communautés est nécessaire, mais insuffisant, en vertu du système actuel (perfectionnement des compétences et recherche au sein de la communauté, par exemple).
- Les Premières Nations ont indiqué que les représentants du Canada doivent visiter les communautés afin de voir de leurs propres yeux les territoires affectés par les revendications du point de vue des valeurs et des lois des communautés autochtones afin de comprendre les pertes et les enjeux.
- Les Premières Nations ont identifié la préservation des ressources orales et du savoir traditionnel comme un élément clé et une priorité.
- Le rapport de 2016 du vérificateur général recommande que le Canada développe, en collaboration avec les Premières Nations, une méthodologie claire et cohérente du financement des Premières Nations afin de soutenir adéquatement la recherche et la préparation des revendications.

Questions

- Un processus indépendant pourrait-il contribuer à développer les capacités de recherche au sein de votre communauté? Comment?
- Les représentants du Canada devraient-ils visiter votre communauté pendant le processus d'élaboration des revendications pour se familiariser avec les pertes créées par une revendication particulière? Dans l'affirmative ou la négative, expliquez pourquoi?



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN :

Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières

Un processus indépendant de règlement des revendications peut-il contribuer à préserver les témoignages oraux et les documents d'archives? Comment?

- Un processus indépendant peut-il être structuré pour améliorer les activités de recherche et l'élaboration des revendications? Comment? Selon vous, quel rôle les Premières Nations devraient-elles jouer dans le processus de recherche?

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • St. John's, NL • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

- Un organisme indépendant peut-il faciliter l'élaboration conjointe de vos revendications avec le Canada? De quelles manières? Cette avenue vous semble-t-elle intéressante?
- Les mécanismes de résolution des différends de votre communauté pourraient-ils contribuer à l'élaboration de revendications? De quelles manières?



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

Séance en groupe – Règlement des revendications (négociation, médiation)

L'objectif de cette séance est de permettre aux participants de discuter de la façon dont un processus indépendant de règlement des revendications peut appuyer les négociations et la médiation.

Point de mire

- Le Canada contrôle et administre le financement et décide si les revendications à son endroit sont valides et dignes d'être négociées. Les Premières Nations considèrent qu'il s'agit d'un conflit d'intérêts et un important obstacle à l'accomplissement des obligations juridiques du gouvernement.
- Il importe de régler les revendications particulières rapidement et à la satisfaction des Premières Nations. Le Canada exige que le processus soit extrêmement crédible, à chacune de ses étapes et pour toutes les parties.
- Les Premières Nations ont souligné l'importance d'intégrer des ordonnances juridiques autochtones dans le processus de règlement des revendications particulières.
- Certaines Premières Nations, ainsi que le Canada, ont exprimé le désir que le processus de règlement des revendications soutienne la relation continue entre les parties plutôt qu'être considéré comme un acte ponctuel. Il pourrait alors promouvoir les objectifs généraux de la réconciliation au Canada. Certaines Premières Nations ont identifié le besoin d'autres formes de compensation, en plus des règlements en espèces. Il y a lieu d'explorer ces avenues pour tenter d'arriver à des ententes.
- Pour que les Premières Nations et le Canada puissent régler les revendications par la voie de négociations menées en toute bonne foi, il faudra un haut niveau de transparence et d'ouverture pendant les négociations, et un engagement profond envers l'impartialité du processus et des résultats.
- Certaines Premières Nations considèrent que les représentants du gouvernement devraient recevoir une formation en compétence culturelle afin de se familiariser avec le droit autochtone. Cette formation pourrait aider à mettre en place des conditions menant à un règlement efficace des revendications.
- Dans son rapport de l'automne 2016, le vérificateur général du Canada formule les trois recommandations qui suivent : 1 en collaboration avec les Premières Nations, Affaires



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

autochtones et du Nord Canada devrait faire en sorte que ses pratiques de négociation visant à accélérer le règlement des revendications de faible valeur (jusqu'à 3 millions de dollars) soient acceptables pour les deux parties, 2) Affaires autochtones et du Nord Canada devrait travailler avec les Premières Nations à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie visant à utiliser davantage la médiation, et 3) Affaires autochtones et du Nord Canada devrait mettre à jour son site Web pour montrer l'ensemble des pratiques de négociation utilisées pour chacun des types de revendications particulières.

Questions

- Un processus indépendant pourrait-il modifier la façon dont les revendications sont évaluées? Comment?
- Croyez-vous que le Tribunal devrait jouer un rôle dans l'évaluation des revendications?
- Quel pourrait être le rôle d'un organisme indépendant afin d'assurer l'impartialité, la transparence et l'équité dans les négociations?
- Comment les revendications devraient-elles être négociées dans le cadre d'un processus indépendant?
- Comment un processus indépendant peut-il assurer la rapidité d'exécution?
- Comment un processus indépendant peut-il assurer une communication juste, opportune et transparente entre toutes les parties?
- Comment un organisme indépendant peut-il assurer que d'autres formes de recours sont offertes aux Premières Nations?
- Comment un processus indépendant peut-il assurer la divulgation bilatérale des documents et de l'information?
- Quels éléments doivent être mis en place pour qu'un organisme indépendant puisse effectivement faciliter la médiation?
- Comment un processus indépendant peut-il soutenir ou assurer l'intégration du droit autochtone dans le règlement des revendications?



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

Séance en groupe – Arbitrage des revendications

L'objectif de cette séance est de permettre aux participants de discuter du rôle et de la fonction des décisions exécutoires, comme celles du Tribunal des revendications particulières, dans le cadre d'un processus indépendant.

Point de mire

- Les enjeux et les recommandations présentés au groupe d'experts de l'APN par les Premières Nations au moment de l'examen quinquennal du Tribunal des revendications particulières et communiqués au gouvernement du Canada demeurent en suspens.
- Les Premières Nations ont indiqué que toutes les revendications devraient pouvoir être présentées devant un tribunal indépendant, peu importe la valeur perçue de la revendication.
- Certaines Premières Nations ont manifesté un intérêt envers la fonction de médiation du Tribunal le plus rapidement possible sur des questions suscitant une impasse plutôt que pour l'ensemble de la revendication.
- Certaines Premières Nations se sont dites inquiètes du comportement du Canada aux séances du Tribunal.
- Dans son rapport de l'automne 2016, le vérificateur général du Canada recommande que le Canada collabore avec les Premières Nations pour veiller à ce que son processus de règlement des revendications comprenne une étape pour indiquer aux Premières Nations que le ministère de la Justice déterminera si une revendication particulière présentée touche une obligation légale non exécutée du Canada.

Questions

- Un processus indépendant pourrait-il être structuré de manière à faciliter un meilleur accès à des décisions arbitrales? Comment?
- À quelle étape du processus de revendication devrait-on avoir recours à des décisions arbitrales indépendantes?
- D'après votre expérience, quels sont les points forts et les points faibles du Tribunal? Le Tribunal est-il impartial et transparent?



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN :
Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

- Les lois autochtones de votre communauté pourraient-elles être activées afin d'améliorer l'expérience de l'arbitrage? Comment?



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

Mise en œuvre et réconciliation des revendications

L'objectif de cette séance est également d'examiner les priorités concernant l'établissement de la confiance et la réparation de la relation entre les Premières Nations et la Couronne après le règlement négocié ou décidé d'une revendication.

Point de mire

- Les Premières Nations sont souvent frustrées des retards dans le traitement de leurs revendications. Le Canada aussi désire accélérer le traitement des revendications.
- Les Premières Nations et le Canada ont exprimé le désir que le règlement des revendications s'inscrive dans l'atteinte des objectifs généraux de la réconciliation au Canada.
- Certaines Premières Nations ont souligné l'importance de reconnaître que la réparation peut comporter des éléments continus contribuant à l'amélioration de la relation.
- Les Premières Nations ont souligné l'importance d'une supervision conjointe des processus de règlement et de mise en œuvre des revendications pour assurer leur transparence, leur impartialité et leur exécution en temps opportun.
- Les Premières Nations ont souligné qu'il est important que la supervision conjointe et les contrôles périodiques de la mise en œuvre de la politique se poursuivent de façon systématique dans l'avenir.
- Les Premières Nations ont souligné qu'il est important que la supervision conjointe et les contrôles périodiques de la mise en œuvre de la politique se poursuivent de façon systématique dans l'avenir.
- Ces pratiques doivent être conçues de manière à améliorer le processus des revendications particulières et ses résultats.

Questions

- Le règlement des revendications fait-il progresser la réconciliation?
- Un processus indépendant peut-il contribuer à la réconciliation? Comment?



AFN Regional Engagement Sessions: *Developing an Independent Specific Claims Process*

Séances régionales de mobilisation de l'APN : *Élaboration d'un processus indépendant pour les revendications particulières*

Saskatoon, SK • Winnipeg, MB • Vancouver, BC • Fort Saint John, BC • Six Nations, ON • Thunder Bay, ON • Edmonton, AB • Halifax, NS • Québec • Whitehorse, YK

- Quels sont, selon vous, les résultats importants du processus des revendications particulières?
- Qu'est-ce qui démontrerait que le processus atteint les résultats escomptés?
- Un processus indépendant peut-il et doit-il viser la supervision conjointe du règlement des revendications, incluant les ententes et la mise en œuvre? Comment?
- Un processus indépendant doit-il viser la supervision et la mise en œuvre conjointes des nouvelles politiques et des changements de procédures? Comment?